



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 9 JUILLET 2024

Conseillers en exercice : 19

Conseillers Présents : 15

Procurations : 4

Convocation : 2 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf juillet à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement à la salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur LAVILLE René, Maire.

Présents : M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, M. BERNARD Alain, M. CLOTTES Gilles, Mme GHYS Patricia, M. LAFFORGUE Guy, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PAJOT Christine, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie et M. TORRENT Xavier.

Absent(s) : /

Procuration(s) :

Mme BATAILLE Anne donne procuration à Mme REDO Fabienne.

Mme CAMPOY Marina donne procuration à M. LAVILLE René

M. LLENSE Gérard donne procuration à Mme PAJOT Christine.

Mme VILA ABARCA Alexandra donne procuration à Mme GHYS Patricia.

Gilles CLOTTES a été nommé secrétaire de séance.

026 / 2024 - OBJET : PROJET IMPLANTATION PEPINIÈRE CONSEIL DEPARTEMENTAL 66

Le Conseil départemental 66 propose de mettre à la disposition des collectivités, à titre gratuit, des plans d'arbres et arbustes avec pour objectif d'embellir les espaces verts publics communaux.

La commune de Corneilla la Rivière souhaite déposer un dossier afin de poursuivre le projet de plantations en prenant en compte la situation de sécheresse.

Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20240709-0262024-DE
Date de télétransmission : 18/07/2024
Date de réception préfecture : 18/07/2024

Les plants et essences choisis seront peu exigeants en arrosage et adaptés au climat :

- 3 myrtes communes (haie)
- 7 mûriers platanes (terrain de pétanque et alentours)
- 2 lantaniers de Sellow
- 6 lavandes
- 2 romarin
- 1 sauge

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De déposer le projet d'implantation de végétaux détaillé ci-dessus auprès du conseil départemental 66 afin d'embellir les espaces verts publics communaux ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

A Corneilla la Rivière, le 16 juillet 2024

**Le Maire,
René LAVILLE**



Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20240709-0262024-DE
Date de télétransmission : 18/07/2024
Date de réception préfecture : 18/07/2024